

**AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT 2024- n° 24-101  
RELATIF A LA CRÉATION DE LA MICRO-CRECHE  
« LA RONDE DES MARMOTS 3 » A REIGNIER-ESERY**

**LE DIRECTEUR DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE HAUTE-SAVOIE**

---

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.2324-1 et suivants, et R.2324-16 et suivants relatifs aux établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.214-1 et 7, et D.214-7 et suivants,

Vu l'arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage,

Vu la demande d'autorisation formulée par la SASU « LA RONDE DES MARMOTS » en date du 03 juin 2024,

Vu la convention à effet du 1er octobre 2022 portant expérimentation de la délégation d'autorisation ou avis de fonctionnement des Etablissements d'accueil du jeune enfant du Département de la Haute-Savoie à la Caisse d'allocations familiales de la Haute-Savoie,

Vu le rapport du professionnel CAF chargé du suivi et du contrôle des Etablissements d'Accueil des Enfants de moins de 6 ans en date du 12 juillet 2024 faisant suite à la visite de conformité effectuée le 09 juillet 2024,

**AUTORISE LA CRÉATION DE LA STRUCTURE SELON LES ARTICLES SUIVANTS**

---

**Article 1 : LE GESTIONNAIRE**

La SASU « LA RONDE DES MARMOTS » est gestionnaire de la crèche collective « La Ronde des Marmots 3 » de catégorie micro-crèche. Elle est située 580 Route des Ecoles – 74930 REIGNIER ESERY.

**Article 2 : LA CAPACITÉ D'ACCUEIL, L'ÂGE DES ENFANTS ET LES HORAIRES**

La capacité d'accueil de l'établissement est fixée à 12 places, pour des enfants âgés de 2.5 mois à 4 ans.

La micro-crèche est ouverte **du lundi au vendredi de 7h à 19h.**

**Article 3 : LA DIRECTION ET LE PERSONNEL**

Mme Noémie BARDOTTI CANTONE, Infirmière Diplômée d'Etat, occupe la fonction de directrice de la Micro-crèche à hauteur de 0.33 ETP.

Elle exerce également cette fonction dans les micro-crèches « La Ronde des Marmots 1 » à REIGNIER-ESERY et « La Ronde des Marmots 2 » à ETAUX.

Les missions de « référent santé et accueil inclusif » sont assurées par Mme Noémie BARDOTTI CANTONE, Infirmière Diplômée d'Etat, pour une durée minimum de 10 heures annuelles dont 2 heures par trimestre.



21 avenue de Genève  
CS 89027  
74987 ANNECY CEDEX 9

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)



L'effectif du personnel encadrant directement les enfants :

- est d'un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas et un professionnel pour huit enfants qui marchent,
- et respecte la proportion d'au moins 40% de professionnels diplômés et d'au plus 60% de professionnels qualifiés.

Deux professionnels doivent être présents à tout moment dès que l'effectif des enfants est supérieur à trois.

#### **Article 4 : LE REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ET LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT**

Les prestations proposées ainsi que l'ensemble des conditions de fonctionnement et notamment l'accueil des enfants doivent respecter les dispositions mentionnées dans le projet d'établissement et dans le règlement de fonctionnement.

Toute modification relative à un des éléments du dossier de l'établissement (direction, locaux, fonctionnement, etc.) doit être portée sans délai à la connaissance de M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales par la direction ou le gestionnaire de l'établissement.

Le règlement de fonctionnement doit être communiqué aux familles et être laissé à leur disposition au sein de la structure.

#### **Article 5 : LA DATE D'EFFET**

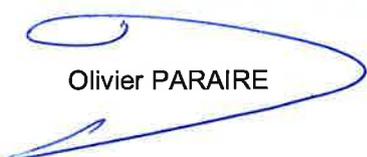
La présente autorisation prend effet au 06 aout 2024 et est valable pour une durée de 15 années à compter de la date de notification.

#### **Article 6 : LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS**

Les dispositions de la présente autorisation de fonctionnement peuvent faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Anney, le 30 juillet 2024

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales  
de Haute-Savoie



Olivier PARAIRE